



## Licenciement pour faute grave

Par **BAPTISTINE\_old**, le 17/11/2007 à 18:31

Bonjour,

J'ai été licenciée pour faute grave, en septembre 2007, au mois de mai 2007, j'ai eu une LR avec AR, motif : les retards successifs, je n'ai pas répondu à cette lettre, ensuite j'ai eu une autre lettre car je ne suis pas venue un vendredi au mois de mai 2007, car j'ai été malade, mais je n'ai pas eu de justificatif médical, j'ai eu un avertissement, ensuite au mois de septembre 2007, j'ai eu un autre courrier recommandé dans laquelle, mon employeur voulait que je fasse une lettre d'engagement dans laquelle je m'engageais à faire un travail rigoureux autrement je serai licenciée pour faute grave, j'avais un délai de 15 jours pour répondre, je n'ai pas répondu car c'est du chantage, ensuite 2 jours après, je reçois une autre lettre recommandée comme quoi il me redemande de m'engager à faire un travail cohérent et sérieux, j'avais un délais de 4 jours, je n'ai pas répondu ; ensuite j'ai eu une mise a pieds conservatoire, puis un entretien avec mon employeur, j'ai été assistée par un représentant syndical, ensuite j'ai eu ma lettre de licenciement pour faute grave, dont les motifs étaient les suivants : retards successifs qui n'ont jamais cessé malgré la lettre reçue, l'absence injustifiée qui y parait à nuit à la société, car je devais clôturer le dossier pour ce jour là, et les délais considérables dans l'exécution de mon travail, mon représentant syndical et moi avons entamé une procédure au prud'hommes, nous réclamons 15 000 de dommages et intérêts, il m'a dit que je vais gagner, par contre j'ai eu une autre personne, qui m'a dit que les montant variaient par rapport à l'effectif de l'entreprise et à l'ancienneté, j'ai moins de 2 ans d'ancienneté, et l'entreprise a 3 effectifs. Merci de me dire quelles sont mes chances réelles de gagner